L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 12 AOUT 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 12 AOUT.

VENTES A L'ENCAN [illegible].

Pour les détails, voir aux annonces.

Par J. Dejan, Jr., à sa salle de ventes, rue [illegible], No [illegible]—Meubles et pianos.

Par Hoffman, Martin & Co, au No [illegible] de la rue de Chartres—Lingerie, "notions", articles de pa[illegible], chapeaux, [illegible].

Par Louis Stern & Bros, au No [illegible] de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

CHANGEMENT DE DATE.—Nous sommes priés d'annoncer que la LECTURE qui devait être faite le jeudi, 18 août, par M. Cassagne-Domenech, au profit du fonds de souscription patriotique française, est remise au jeudi suivant, 25 août.

Les billets déjà placés et portant la date [illegible] serent, bien entendu, valables pour [illegible].

LOTERIE AU BÉNÉFICE DES BLESSÉS DE LA GUERRE.—Un patriote qui désire garder l'anonyme vient de mettre en loterie, à la librairie J. A. Jaquet, 139, rue Royale, un magnifique volume dont il n'existe à la Nouvelle-Orléans que deux exemplaires, ayant pour titre "Collection d'Autographes [illegible]". Cette collection, entre autres pièces curieuses, contient la Marseillaise avec l'autographe de Rouget de Lisle, accompagnée d'une esquisse biographique de l'auteur, ainsi que de quelques détails curieux sur les circonstances qui ont présidé à la composition de ces strophes patriotiques. Prix du billet—50 cts. Le but de cette loterie, il n'est pas de douter que la liste ne soit bientôt couverte d'un grand nombre de noms.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE DE LA BANQUE DU SUD.—Le juge Collens, de la Septième Cour de District, a mis de côté l'ordre du juge Emerson emprisonner MM. Thomas Layton, président, et Livaudais, caissier de la Banque du Sud, pour mépris de Cour. Ces deux messieurs ont été amenés devant le juge Collens sur un writ d'habeas corpus, et le juge a décidé que l'emprisonnement de M. Layton, pour un terme indéfini, n'était pas permis par la loi, et que dans le cas de M. Livaudais, le délit d'aider quelqu'un à commettre un mépris de Cour était inconnu dans le Code. La Cour Suprême siégeant à Monroe a émis un mandamus pour forcer la Huitième Cour à accorder un appel de sa décision qui force le paiement de l'Institution Strauss; ainsi la Banque [illegible] de la garde du shérif.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—A. T. [illegible] vs. H. C. Warmoth. Dans cette affaire, le juge Emerson a rendu un jugement portant que les mandamus sont péremptoires et que H. C. Warmoth, gouverneur, James Graham, auditeur et [illegible] Gaines, président de la banque des [illegible], membres du bureau de liquidation de la dette flottante, admettront les certificats de dette annexés s'élevant à [illegible] et payables sur le fonds de liquidation de la dette flottante. Il est ordonné en outre, que l'auditeur d'État soit [illegible] de l'injonction dans l'affaire de Warmoth [illegible] et que les défendeurs payent les frais.

CONVENTION RADICALE D'ÉTAT.—La séance de cette Convention a eu lieu hier.

Le comité des résolutions, présidé par Lowell, maître de poste, a présenté une série dont les dispositions ont été adoptées sans opposition aucune. Le [illegible] de ce document qui intéresse le plus est une résolution par laquelle le [illegible] s'engage à passer les lois nécessaires pour appliquer le mélange des races dans les écoles publiques.

Lowell a présenté et soumis à la Convention, pour une action séparée, une résolution par laquelle le comité a jugé convenable de faire figurer dans la plateforme la clause de couleur, sous l'empire de laquelle les [illegible], à des droits égaux à ceux de la population blanche, en ce qui touche les établissements publics, hôtels et lieux de divertissement.

[illegible] population de couleur n'ayant pas été [illegible] jouissance de ces dits droits, le [illegible] est invité à signer le bill [illegible] connu sous le nom de "Bill [illegible]", en vertu duquel toute personne [illegible] des établissements publics, des lieux de divertissements ou entrepreneurs de transports publics, etc., est tenue à consentir l'égalité sociale des personnes de couleur, sous peine de se voir condamner à des amendes, emprisonnements ou [illegible] poursuites par les recorders et juges.

Cette résolution est une censure de la conduite du gouverneur Warmoth; c'est une provocation contre ce fonctionnaire dans le but d'amener une division au sein du parti républicain.

La discussion a duré trois heures, ardente et passionnée. Lowell dirigeait l'élément de couleur; Warmoth se défendant avec énergie et, en même temps attaquant [illegible] les siens. Ces débats, aussi [illegible] décisions, occuperaient plusieurs colonnes du journal. Contentons-nous de dire qu'on a été d'une violence extrême [illegible] après avoir défendu leur honneur [illegible] et leur caractère public, les adversaires en sont venus au langage le plus [illegible] et ont quitté la salle de la Convention pour régler leur différend en plein air.

[illegible] et d'autre on s'est jeté au visage des épithètes de menteur. Et ce qui est d'un [illegible] achevé, Warmoth a fait appel au [illegible] de M. Hugh J. Campbell pour [illegible] le tribunal à [illegible] d'après Warmoth Lowell a fait [illegible] le bill du Canal de l'île aux Vaisseaux [illegible] lequel il avait un intérêt dans l'affaire; Lowell prétend que Warmoth [illegible] intéressé.

[illegible] de poste a aussi accusé le gouverneur d'avoir dans la Compagnie des [illegible] un intérêt, et c'est pour cela [illegible] les métropolitains en campagne [illegible] bouchers. D'après Lowell, Warmoth [illegible] une des prochaines élections, a [illegible] avec une bande d'anciens officiers [illegible], et en échange de l'aide [illegible] lui prêter, il les a autorisés [illegible] la Légion de la Louisiane.

[illegible] Warmoth a demandé les preuves de cette [illegible]. Lowell a répondu qu'il valait [illegible] pas les produire, et comme Warmoth [illegible] le défiait de pouvoir montrer quoi [illegible] contre lui:

[illegible] les preuves, a répondu le maître [illegible] en jurant, je les ai.

[illegible] le linge sale du parti républicain [illegible] publique. C'est ce qui a vexé [illegible] le gouverneur; il voit dans tout [illegible] une manœuvre pour diviser le parti [illegible] à la suite.

[illegible] Lynch s'est interposé et a [illegible] le rôle auguste du pacificateur. Il a présenté un amendement à la [illegible] disposition énoncé les candidats [illegible] à la prochaine législature [illegible] à voter des lois pour établir [illegible] sociale.

[illegible] opposition du bon Lynch a été accueillie [illegible] la convention s'est ajournée sine die.

Dimanche !

VOL.—Un vol de $600 en billets [illegible] a été exécuté chez Mr. [illegible] Gretna, mercredi soir. Mr. [illegible] en ville, et à son retour il s'était [illegible] sur son lit pour prendre du repos, [illegible] avait mis son portefeuille à côté [illegible]. Quand il s'est éveillé, le portefeuille [illegible] plus là.

[illegible].—Un petit garçon nommé E. Hoy, de 9 ans, est tombé par-dessus bord [illegible] fleuve, mardi, à un mille au-dessous de la plantation Wellington et s'est noyé. [illegible] un pantalon de toile blanche et [illegible] bleue.

[illegible] STARR.—L'officier Bergeron a [illegible] femmes et cinq hommes, tous [illegible], qui faisaient du tapage dans [illegible] Franklin. Le plupart ont été mis [illegible] et la minorité a été condamnée à l'amende individuellement.

[illegible].—M. L. Madden, accusé par le [illegible] de la banque d'Orléans d'avoir fait [illegible] check et par ce moyen obtenu [illegible] de $475, a été acquitté. Il n'y [illegible] doute dans l'esprit de la cour que [illegible] a été la victime d'un adroit coquin [illegible] voulait à la banque.

[illegible] Une cinquième ou sixième tentative [illegible] a encore été faite chez M. John [illegible], hier matin, vers 3 heures; mais, [illegible] fois, le voleur ayant en la maladresse de faire du bruit a éveillé les gens [illegible] maison, ce qui l'a obligé de fuir plus [illegible] le pas. Le voleur avait jeté son [illegible] sur une paire de harnais dont il [illegible] emparé et se décharger pour courir [illegible].

[illegible] NOS. 22, 23, 24 ET 25.—[illegible] à la colonne des notices spéciales la [illegible] de Charles Krueger, E. G. Bridge, [illegible] J. Nolan, et de Joseph Parisey—[illegible] au bureau de la "Mutual Aid & [illegible] Life Insurance Association" [illegible] Louisiane, rue Carondelet, No. 120.

[illegible] La machine à coudre de Grover & [illegible] qui a remporté le prix aux Foires [illegible] de la Louisiane et du Texas, [illegible] 835. Bureaux, 183, de la rue du [illegible].

"LA PERLE," POUDRE DENTIFRICE. Les [illegible] sont d'une importance capitale, dans [illegible] et n'y [illegible]. Pour les personnes faites usage [illegible] de la PERLE, poudre dentifrice [illegible] par M. A. Gullo. Cette poudre [illegible] prévient les caries. [illegible]

[illegible], au dire de tout le monde, la meilleure poudre dentifrice [illegible].

[illegible] vend 30 cents la boîte seulement, à [illegible], rue Royale, 265, coin Hôpital.

[illegible] Il n'est pas étonnant que les [illegible] gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points noués de WILCOX & [illegible]. Une les [illegible] les ouvrages, les [illegible]. A vendre par [illegible] Hedrick, 97 et 99 de la rue du Canal.

Les Prussiens de Paris.

Dans un roman animé du plus pur souffle patriotique, la *Terreur prussienne à Francfort en* 1866, Alexandre Dumas a merveilleusement rendu ce sentiment irréconciliable dont les riverains de la Sprée sont animés à notre égard.

C'est, dit-il, une sorte de monomanie qui trouble les esprits les plus limpides. On ne devient ministre populaire, à Berlin, qu'à la condition de laisser entrevoir qu'un jour ou l'autre, on déclarera la guerre à la France. On n'est orateur qu'à la condition de décocher contre la France, chaque fois qu'on monte à la tribune, quelques-unes de ces fines épigrammes ou de ces spirituelles équivoques que manient si légèrement les Allemands du Nord. On n'est poète enfin qu'à la condition d'avoir fait ou de faire contre la France quelque iambe intitulé: *le Rhin, Leipsick*, ou *Waterloo!*

La littérature locale est tout imprégnée de cette haine héréditaire. De ces productions lancées comme une menace ou comme un défi, le *Libre Rhin allemand* de Becker, qui motiva la triomphante réponse de Musset, est la moins insultante. Mais on ne peut lire sans se sentir monter au cœur d'inexorables appétits de revanche, l'ode féroce de Rucker, intitulée: le *Retour*.

Ces hallucinations poétiques sont tombées depuis quelques jours dans le domaine de la réalité. Avant même que la déclaration de guerre eût donné la sanction officielle aux actes hostiles, les femmes françaises étaient, dans les rues de Berlin, l'objet des outrages les plus odieux, et nos nationaux étaient reconduits à la frontière, la baïonnette et la botte dans les reins!

Il semble qu'en présence de ces manifestations sauvages, il ne dût y avoir, dans tous les cœurs français, qu'un unanime sentiment de dégoût et qu'un désir violent, sinon de représailles, au moins de vengeance.

Et pourtant, il s'est trouvé, dans nos Chambres, des hommes qui, répudiant toute attache avec les traditions patriotiques, sourds à la voix de l'honneur national, obéissant à de mesquines rancunes et poursuivant de chimériques utopies, ont protesté cyniquement contre nos respectables et légitimes susceptibilités.

Ces Prussiens de France, ces émigrés à l'intérieur, ces alliés du futur empire d'Allemagne, tous ceux-là qui se sont détachés volontairement de la mère-patrie pour ouvrir ses portes à l'invasion étrangère, tous ceux-là qui voudraient tourner la guerre nationale au profit de la guerre civile; tous ceux-là, nous les répudions comme nôtres et nous clouons à tout jamais leurs noms fratricides au pilori de la publicité.

Tous ceux-là, qu'ils soient maudits à la ville, maudits à la campagne! Que devant eux se ferment les portes des maisons, des chaumières et des châteaux! Et qu'ils ne trouvent d'asile et d'hospitalité que dans cette Prusse maudite, leur pays d'adoption et de prédilection!

(*Figaro.*)

LES SOUSCRIPTIONS FRANÇAISES AUX ÉTATS-UNIS.

Nous avons déjà annoncé qu'avant-hier le trésorier du comité à la Nouvelle-Orléans avait reçu environ $7000: depuis il a reçu diverses sommes et il doit encore en rentrer d'autres. Voici ce que dit le *Messager Franco Américain* des diverses souscriptions.

Le comité new-yorkais chargé de recueillir des souscriptions pour les blessés de l'armée française s'est réuni jeudi soir, sous la présidence de M. Gerdy. Tous les fonds reçus depuis l'organisation du comité et versés entre les mains du trésorier, M. Vatable fils, s'élevaient à $8,031. Le secrétaire a annoncé qu'on avait souscrit $10,000 à San Francisco, près de $5,000 à la Nouvelle-Orléans, et qu'avec les sommes recueillies ou à recueillir dans les autres grandes villes de l'Union on espérait arriver à un total de $60,000.

On se propose de diviser cette somme en trois parties égales, dont une serait versée entre les mains de la Société Internationale de secours qui s'est formée l'année dernière en Suisse. Une autre partie serait adressée à la Société de secours organisée en France sous les auspices de l'Impératrice; la troisième serait confiée à la Société dirigée par M. Emile de Girardin.

Le mouvement parti de San Francisco et de New York s'est propagé, comme nous l'avons dit, à la Nouvelle-Orléans, et vient de se communiquer à Philadelphie. Les résidents français de cette ville se sont réunis jeudi pour former un comité de secours en faveur des blessés de l'armée française et des veuves et des orphelins des victimes de la guerre.

Les orateurs qui se sont faits les interprètes de nos compatriotes en cette circonstance ont déclaré qu'ils ne voulaient pas éveiller les préjugés et les haines entre certaines classes de la population, mais qu'ils obéissaient à un pur sentiment de patriotisme et de philanthropie en cherchant les moyens de soulager les souffrances produites par la guerre. Ces sages paroles ont eu un plein succès, et l'assemblée a nommé un comité composé de MM. B. Lévy, président, C. Nifenecker, secrétaire, L. Sorlin, trésorier, A. Bigot, G. Haus, V. Clad, P. R. L. [illegible], A. Séverin, Ch. Pénas, H. A. Puttard, N. Reboul, M. Bouvier, W. Pelletier, T. Chaundet, G. Giron, A. Rondot, J. Eberhardt, N. Pétry, J. Ott, E. Kraft, E. Paulus, M. V. Otrey, A. Picard, L. Lesieur, E. Hay, C. Lacroix-Pascal, J. Junker. Chacun de ces membres est autorisé à recueillir des fonds au nom du comité.

Enfin une dépêche de St-Louis nous apprend que les Français de cette ville ont tenu un meeting dans lequel ils ont exprimé leurs sympathies patriotiques et nommé un comité chargé de recueillir des souscriptions en faveur des soldats blessés de l'armée française.

LA MARSEILLAISE A COPENHAGUE.

Le 16 juillet, vers le soir, au jardin public de Tivoli, où était réunie une foule nombreuse, le député et journaliste Rimestad a annoncé à haute voix aux assistants que la guerre était déclarée. Tout le monde a répondu par des hourrahs sans fin. La musique a joué la *Marseillaise*, chantée vigoureusement—tout homme en Danemark en sachant au moins le premier couplet.

M. Rimestad a exprimé ensuite le vœu que la France remporte la victoire. Un nouveau coup de tonnerre de hourrahs s'est fait entendre. Notre chant de guerre, *le Vaillant soldat*, depuis six ans banni de toute réunion publique par un sentiment de pudeur et de douleur nationale, a succédé à la *Marseillaise*, et M. Rimestad, prenant pour la troisième fois la parole, s'est écrié: "Vive le Slesvig!"

FÉODALITÉ ET DÉMOCRATIE.

Un rapprochement caractéristique nous est offert par les deux phrases dont se sont servis l'empereur des Français et le roi de Prusse pour signaler dans leurs discours les sacrifices que leurs pays respectifs seraient appelés à faire dans la présente guerre:

Au *Reichstag*, le roi Guillaume a dit:

"*J'aurai à exiger* DE MON PEUPLE *de grands sacrifices.*"

Au Sénat, qui lui apportait, avec le vote des quatre lois soumises d'urgence à ses délibérations, l'expression de ses vœux patriotiques, Napoléon III a répondu:

"NOUS *commençons une lutte sérieuse, la* FRANCE *aura besoin du concours de tous ses enfants.*"

Il y a, dans ce simple rapprochement, toute la différence qui sépare la féodalité de la souveraineté nationale.

—Nous lisons dans la *Patrie* du 22 juillet:

Tout ce qui a été dit au sujet d'une alliance offensive et défensive qui aurait été contractée entre la Prusse et la Russie est complètement faux. Ce sont les Prussiens qui propagent de telles nouvelles. Le czar et l'opinion publique sont entièrement d'accord pour le maintien de la neutralité. Les empiétements des Prussiens dans la Baltique ont causé un très vif mécontentement en Russie.

Notre ambassadeur, M. le général Fleury, voit son crédit s'accroître de jour en jour auprès de l'empereur Alexandre; le général avait sollicité un commandement militaire, mais devant l'utilité de sa présence à Saint-Pétersbourg, et dans l'intérêt de son pays, il a consenti à conserver ses fonctions diplomatiques.

Les événements de Paris ont produit un effet immense, non-seulement, comme nous l'avons dit, en Danemark, mais encore dans toute la Suède méridionale, dont les populations se montrent très hostiles à la Prusse.

Le cabinet de Stockholm va déclarer sa neutralité et l'appuyer au moyen des mesures usitées en pareil cas; mais il ne pourra empêcher la jeunesse de prendre part à la guerre, et un grand nombre de fils de familles se préparent à partir pour le Danemark, où des corps de volontaires seront organisés dès que la lutte s'engagera dans le Nord et dans les duchés.

Dinan, 19 juillet—Hier a eu lieu à notre ville le banquet des anciens élèves de l'institution Saint-Vincent. L'archevêque de Rennes présent au banquet, a porté un toast aux élèves faisant partie de l'armée. En voici un extrait: "On accuse quelquefois les membres du clergé d'être de mauvais citoyens. On a tort. Le clergé s'associe au contraire aux douleurs comme aux joies du pays. Pour moi, si je suis le disciple de celui qui pleurait sur les malheurs de sa patrie, je veux aussi faire des vœux pour la grandeur de la mienne et pour la gloire de ses armées!" Ce toast a provoqué un vif enthousiasme.

—A la suite d'une polémique très vive entre M. Alfred Lemaignère, directeur du *Courrier de Bayonne*, et M. Delvaille, rédacteur au *Libéral bayonnais*, une rencontre a eu lieu à l'épée.

M. Lemaignère a été assez grièvement blessé au flanc droit.

—On lit dans la *Liberté*:

"Le comte de Palikao reste à Lyon, au commandement du 6me corps d'armée. On bâtit de grands et mystérieux projets sur ce corps d'armée."

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'État de la Louisiane et du Texas, en 1869. Bureaux, 183, Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de WILCOX & GIBBS." ☞

Haute Cour de Justice,

Siégeant à Blois.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI.

Audience du 20 juillet 1870.

M. le président.—J'ordonne la lecture des déclarations qui ont été faites au cours de l'instruction par Verdier, Guérin et Godinot, afin de compléter cette partie des débats.

Un conseiller lit d'abord la lettre écrite par Verdier à M. Lagrange, chef de la division de la police politique, et dans laquelle il révélait les projets de ses co-accusés. Il s'enfuit ensuite en Belgique, la lettre ayant été publiée, il la démentit dans les journaux le *Rappel* et la *Marseillaise*.

M. le président.—Verdier, pourquoi avez-vous démenti vos premières déclarations?—R. Je l'ai fait contraint et forcé; ma position n'était plus tenable en Belgique. Je les ai écrites sous la dictée de Tridon. Depuis mon départ pour la Belgique, on a cherché à me faire passer pour un agent; je suis un révélateur, mais pas un agent de police.

Dans une de ces lettres, Verdier parle d'un dernier entretien qu'il eut avec Sappia et Dupont pour préparer l'attentat contre la vie de l'Empereur. Sappia dit: "Nous avons reconnu que c'était le seul moyen d'en finir avec toutes les monarchies. Pour moi, en politique, le fer, le picrate, tout m'est égal." Sappia montra tant d'énergie qu'il acquit dès lors une influence égale à celle de Dupont et de Fontaine. Il fallait trouver le moyen de pénétrer dans les Tuileries. Sappia disait qu'il connaissait un cocher de l'Empereur par l'intermédiaire duquel on pourrait s'introduire aux Tuileries. Il disait aussi que l'argent ne manquerait pas.

M. le président.—Verdier, avez-vous quelque chose à ajouter à ces déclarations?

Verdier.—Rien, sinon que je suis un révélateur et non un agent. Je dirai que si j'ai fait semblant de ne pas reconnaître M. Lagrange quand M. Lascoux m'a confronté avec lui, c'est parce que les journaux m'avaient vilipendé et que je voulais sortir de cette impasse.

D. Voulez-vous donner des explications sur votre lettre de Belgique?—R. J'ai été forcé de l'écrire; mais elle est l'œuvre de M. Tridon; je n'ai eu qu'à copier. Tridon me dit: lors même que vous seriez l'auteur de la lettre révélatrice qu'on vous reproche, niez, niez toujours.

D. Enfin, quand vous avez écrit votre lettre au *Rappel*, vous saviez que votre démenti n'en était pas un?—R. Oui, monsieur.

L'accusé Villeneuve aîné.—Ce serait ici le moment de lire les lettres écrites au *Rappel*.

M. le président.—J'ordonne cette lecture.—Dans cette lettre, Verdier nie formellement celle qu'on lui attribue dans l'instruction. Il dit que cette lettre est fausse et qu'il n'a jamais vu Tridon.

Les accusés Villeneuve et Fontaine font remarquer qu'il y a encore des lettres de Verdier au *Rappel*. (Ces lettres sont vainement cherchées au dossier.)

L'accusé Villeneuve.—Je n'en ai qu'un exemplaire, et je ne voudrais pas m'en dessaisir....

M. le président.—Oh! n'ayez pas peur.... Enfin lisez vous-même.

L'accusé descend quelques marches et donne lecture de deux lettres datées de Bruxelles les 25 et 26 mars. Dans la première, il s'indigne de ce que l'on conteste l'authenticité de sa lettre, reproduite par le *Rappel* et la *Marseillaise*, et par laquelle il démentait les révélations qu'on lui attribuait; dans la seconde, il dit qu'il ne souffrira pas qu'on le présente comme le révélateur d'un complot qui n'a jamais existé.

M. le président.—Etes vous l'auteur de ces deux lettres?

Verdier—Oui monsieur, on m'a forcé à les écrire.

Me Floquet—M. le président voudrait-il me permettre de demander à l'accusé s'il n'a pas été condamné pour désertion à l'intérieur, était sergent major au 97me de ligne? et aussi pour escroquerie?

Verdier—Il est vrai qu'en 1865 ou 1866 j'ai été condamné comme déserteur; je n'ai fait que la moitié de ma peine. Mais pour escroquerie, je nie formellement.

L'accusé Fontaine—J'affirme que M. Vernier m'a montré la troisième lettre, celle du 13 mars non pas en original, mais imprimée.

M. le président—J'ordonne la lecture des déclarations à l'instruction de Godinot et de Guérin.

Cette lecture est interrompue par un petit incident qui ne laisse pas de produire une certaine émotion. Un jeune avocat, M. Delzant, défenseur de Mabille, donne connaissance à la cour d'une dépêche qu'il vient de recevoir et qui lui annonce qu'il est appelé dans les rangs de la garde mobile. Il sollicite de M. le président un certificat authentique attestant que ses fonctions le retiennent à Blois.

M. le président—Nous verrons cela.

(L'audience est interrompue un instant; neuf jeunes avocats du barreau de Blois sont dans la même situation que Me Delzant.)

M. le président, à Dupont—Qu'avez-vous à répondre à la lettre que vous avez écrite à Guérin, pour laquelle vous le convoquiez à une réunion au club de groupes.—R. Je ne nie pas les réunions, mais je nie les clubs des groupes, et je nie l'existence des groupes. On s'occupait dans les réunions que de choses intéressant les ouvriers et leur avenir.

D. Vous vous serviez dans cette lettre des termes de comités révolutionnaires. Ce mot de révolutionnaire donne un autre caractère à vos réunions.—R. Nous voulons changer bien des choses et tous les changements sociaux peuvent s'appeler révolutions, sans qu'ils signifient ce que l'accusation peut y voir. Je le répète, nos réunions n'avaient rien de politique; on n'y traitait que des questions sociales et c'est le sieur Guérin qui voulait donner à nos réunions une tournure politique; il ne les trouvait pas, disait-il, assez accentuées.

M. le président—Accusé Pétieau, vous avez écrit à Guérin un billet daté du 8 février, pour l'inviter à se trouver sur le boulevard, en face des Folies Dramatiques. Quel était votre but?

Petieau. — Le 8 février était un mardi, jour de réunion intime chez moi. Guérin devait venir avec quelques ouvriers de Saint-Ouen, et je préférai leur donner rendez-vous sur le boulevard.

L'accusé Dupont.—Verdier nous dit un jour: que voulez-vous d'un attentat contre la vie de l'Empereur?..... Guérin connaît un cocher qui s'en chargerait. Il nous propose de lui donner quelques hommes et de l'argent.

Verdier.—C'est-à-dire que c'est la conversation retournée.....

Dans la nuit du 28 au 29 janvier, à minuit, Verdier est venu chez moi dans le faubourg St-Antoine. Il nous a proposé un homme qui demeurait aux Ternes, qu'il n'a jamais nommé, qui était un ancien militaire, un cocher de l'Empereur, et qui tuerait l'Empereur si nous voulions.

Moi, j'ai ri beaucoup de cela, monsieur; je ris beaucoup de tous ces complots et de tout ce que je vois ici. (Il promène ses regards sur la vaste estrade des accusés, qui partagent son hilarité. Puis, Sappia les tournant vers le banc des journalistes et le public, ajoute:)

Dans mon pays, à la bonne heure, on sait faire des conspirations; mais ici, en France, vous ne savez pas conspirer. (Hilarité.)

M. le président.—Enfin, il résulte de tout cela que vous niez d'avoir pris part à un attentat.—R. A un attentat! Moi, pas du tout! Mais vous ne savez pas conspirer. (Hilarité dans le public et aux bancs des jurés.)

M. le président.—Peut-être voulez-vous donner des leçons?....

Sappia.—Oh! non, je ne suis pas un professeur de conspirations. L'accusé regagne sa place.)

M. le président.—L'audience est suspendue pendant une demi-heure.

La Cour rentre à 2 heures 40 minutes; l'audience est reprise, et l'interrogatoire des accusés est continué.

M. le président.—Gromier, je vais vous interroger. Vous pouvez descendre. Quelle est votre profession?—R. Sténographe.

D. A quel journal êtes-vous attaché?—R. Dans ce moment, je suis attaché à la prison. (On rit.)

D. Vous avez eu des fortunes fort diverses. Vous avez fait aussi partie des bandes de Garibaldi?—R. Il n'avait pas de bandes. Garibaldi avait des volontaires, et je suis fier de l'avoir été.

D. Vous avez été rédacteur de quelques journaux avancés. Vous avez figuré dans les réunions et vous êtes poursuivi pour complot et pour attentat contre la vie de l'Empereur. Qu'avez-vous à répondre?—R. Je vous ai dit que je ne répondrais qu'à mon réquisitoire.

D. Je vous interroge parce que c'est mon droit et mon devoir, et c'est aussi dans votre intérêt.—Vous avez été arrêté sur les barricades?—R. On le dit.

D. Vous avez prononcé aussi des paroles odieuses dans un toast?—R. Vous n'avez là qu'une minime partie de ce toast.

D. Alors, puisque vous ne voulez pas répondre sérieusement, revenez à votre place.

Gromier retourne à son banc.

D. Vous avez assisté à des conciliabules chez Fontaine, chez Pétieau, peintre.—R. (d'un air indifférent) J'allais chez Dupont, j'y ai pris le café dans le salon à manger, puis j'ai quelquefois passé dans le salon et j'ai fait de la musique avec les dames.

Guérin prétend que je suis du complot. S'il l'a reçu une bonne somme pour le dire, il aurait peut-être dit le contraire pour une somme plus forte.

Quelquefois je lisais des vers à ces dames. Pensez-vous que l'on puisse faire de la nitro-glycérine avec de la poésie.

M. le président ordonne la lecture de l'interrogatoire de Pélerin. Il en résulte qu'il avait déclaré qu'il voulait renverser le gouvernement.

L'accusé Pélerin—Dans une conversation que j'ai eue avec M. Bernier, je me suis déclaré ennemi du gouvernement; mais de là à conspirer il y a loin. Si l'on est criminel pour être l'adversaire du gouvernement, les deux ou trois millions de citoyens qui ont dit *Non* devraient être ici.

M. le président—Répondez avec calme, Pélerin—Pardon, je n'ai pas le calme des empereurs.

D. Vous avez écrit à Dupont une lettre dans laquelle vous dites que Floquet et Ferré, ces deux apôtres de la famille, de l'ordre et de la religion, devaient l'envoyer avec quelques bouteilles de nitro-glycérine aux abords des Tuileries.

Pélerin—Cette lettre est une plaisanterie d'un bout à l'autre. Voyez-vous M. Dutreille de nitro-glycérine dans ses poches.... Je lui aurais donné là une commission un peu sonnée.

M. le président—Mégy! (Marques d'attention.) Vous pouvez venir plus loin et vous voir.

Mégy—Je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

D. Voulez-vous répondre à mes questions?

Mégy—Je n'ai rien à vous dire.

Tony Moilin, docteur-médecin, convient qu'il a assisté à des réunions et qu'il a reçu les personnes chez lesquelles il s'était lui-même trouvé. Mais il n'était question que de science, quelquefois de politique, jamais de complot ou d'attentat contre la vie de l'Empereur.

Guérin—C'est M. Moilin qui a dit qu'il fallait monter des barriques de pétrole au premier étage et les jeter par la fenêtre sur les soldats après y avoir mis le feu.

Le docteur Moilin—Je n'ai jamais tenu de pareils propos. Remarquez-bien que je n'aurais pas dit qu'il fallait mettre le pétrole dans des barriques, il ne se met que dans le grès.

Que Guérin déclare quel jour j'ai dit cela?

Guérin—Chez M. Dupont, en face de M. Touchard.

Le docteur Moilin—Jamais je ne me suis rencontré avec M. Touchard chez M. Dupont.

Dupont—Jamais Touchard n'est venu chez moi.

L'accusé Villeneuve aîné, docteur en médecine—Je ne comprends pas l'accusation qui me regarde. Je fréquentais un café aux Batignolles, mais ce n'est pas celui où Guérin prétend m'avoir vu en conférence avec des personnes qui préparaient un complot, à ce qu'on assure dit-moins. Il y a six mois que je demande des témoins pour prouver ce que j'avance.

Guérin—Il est venu au café des Batignolles.

Villeneuve—Moi! depuis plus de trois ans je ne m'occupe plus de politique.

L'accusé Villeneuve, étudiant en médecine, frère du précédent, fait une déclaration identique.—Comme nous ne nous quittions pas, dit-il, nous partageons le même sort. Jamais nous n'avons assisté à aucune réunion.

L'accusé [illegible] refuse de répondre.

L'accusé Cournet, rédacteur du *Réveil*.

M. le président—Vous êtes accusé de complot?

Cournet (souriant)—Oui, Monsieur. Mais ne suis-je pas accusé d'autre chose aussi?...

D. Et aussi d'attentat contre la vie de l'Empereur.—R. C'est ce qui me semblait.

D. Le 21 février, vous étiez sur la place du Château-d'Eau?

R. Comme beaucoup de mes confrères. Il y avait beaucoup d'agitation dans Paris: il fallait en rendre compte et j'étais là à mon poste.

D. Mais on dit que vous donniez vos instructions, que vous disiez: il faut aller place du Caire, il faut aller ailleurs.

R. Je sais que Guérin a déclaré cela; mais il ne l'a pas vu, il ne le saurait en tout cas que par ricochet. On a trouvé chez moi un revolver et un coup de poing; beaucoup de personnes en ont depuis quelque temps.

Maintenant, si vous voulez vous reporter à mes articles insérés dans le *Réveil*, vous verrez que je blâmais cette agitation comme pouvant être fort nuisible au parti démocratique.

Razoua, du *Réveil*.

D. Vous avez été chez Dupont.—R. Jamais, Monsieur le président. Guérin m'a vu chez Petieau, le peintre. Cet artiste inaugurait son atelier le 21 décembre. Il m'invita, nous y allâmes avec Cournet, c'est là que Guérin lui attribue ces propos insensés qu'il n'a jamais tenus.

Guérin—Je l'ai vu chez Pétiau et au Château-d'Eau. Il a dit dans l'atelier de Petiau qu'il fallait tuer l'Empereur, et M. Razoua approuvait par ses gestes.

Cournet, de sa place—Je nie formellement avoir prononcé des paroles aussi insensées qu'odieuses.

Les accusés Pasquelin et Garot sont interrogés. Sur ce dernier interrogatoire on est venu à parler des propos que Guérin attribuait à Sappia, qui ne faisait pas viser au corps de l'Empereur, mais à la tête.

Sappia—Je demande à m'expliquer.

Quand on est venu chez moi en janvier, on a parlé d'une série d'événements historiques, d'assassinats de princes, de Marie Stuart, enfin d'une foule de choses. J'ai dit qu'aujourd'hui les assassinats politiques étaient devenus fort difficiles.

Il a été question alors de la fameuse cuirasse de l'Empereur.

M. le président—Quel rapport ceci a-t-il avec votre défense?

Sappia—Pardon. C'est pour prouver que les assassinats sont impossibles et que je ne pouvais pas y penser. Etant à Gênes, un de mes amis me dit qu'il avait été appelé aux Tuileries. C'était M. Christophe Muratori, directeur des prisons de Gênes. Il était l'inventeur de la cuirasse. Il fit l'expérience devant moi dans la cour de la prison. Il tira un coup de pistolet à bout portant, et la balle tomba aplatie. Il tira ensuite sur trois lames de fer superposées, et portant sur du bois, la balle les perça en se logeant dans le bois.

Muratori se rendit en France. Il me dit qu'il avait été admirablement reçu aux Tuileries, et qu'il y avait laissé une cuirasse. Depuis j'ai entendu dire que Napoléon III avait constamment sa cuirasse. Donc, j'ai soutenu l'impossibilité de l'assassinat. Guérin dénature tout ce qu'il raconte.

L'accusé Chassaigne, chauffeur—Je me suis rendu quatre ou cinq fois chez Guérin. M. Dupont venait nous discuter le socialisme dont un ouvrier a toujours besoin. J'ai cessé d'aller chez Guérin quand on m'a dit que tous ceux qui le fréquentaient devenaient des habitants de Mazas.

Guérin—Il nous dit que son contremaître avait inventé des bombes qui éclataient dans l'eau et qu'il en demanderait le secret.

M. l'avocat-général Lepelletier donne lecture d'une déclaration de ce contre-maître. Il avait, en effet, lors de la guerre de Crimée, trouvé une espèce de bombe de guerre, il l'a fit remettre à l'administration de la guerre qui refusa son offre à cause du danger qu'en présentait la manipulation.

L'audience finit par l'interrogatoire des accusés Vité, Arquillière et Beaud, tous trois ouvriers; elle est levée à 5 heures 20.

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'État de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

NOMINATIONS MILITAIRES.

Les chefs d'état-major généraux des six premiers corps de l'armée du Rhin sont:

1er Corps: Le général de brigade Colson, ancien chef de cabinet des maréchaux Randon et Niel, longtemps attaché militaire à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, commandant la subdivision du Nord, à Lille.

2me Corps: Le général de brigade Saget, membre du comité de gendarmerie et inspecteur de cette arme, chef de la section politique à l'armée d'Italie, chef de la section historique au dépôt de la guerre.

Voici, croyons-nous, la composition définitive du 1er corps d'armée:

1re Division. — Général Ducrot. — 1ère brigade, Morene. 18ème chasseurs, 18ème et [illegible] de ligne. — 2me brigade, de Postis de Houlbec. 45ème et 74ème de ligne.

2me Division. — Abel Douay. — 1ère brigade, Montmarie. 16ème chasseurs, 50ème et 78ème de ligne. — 2ème brigade, Pellé. 1er zouaves, 1er tirailleurs algériens.

3me Division. — Raoult. — 1ère brigade, L'Hériller. 8ème chasseurs, 36ème et 48ème de ligne. — 2ème brigade, Lefebvre. 2ème zouaves, 2ème tirailleurs.

4me Division. — Lartigue. — 1ère brigade, Fraboulet. 1er chasseurs, 50ème et 56ème de ligne. — 2ème brigade, Lacretelle. 3ème zouaves, 3ème tirailleurs.

Division de cavalerie Duhesme, composée de six régiments, dont le détail me manque encore. Je sais seulement les noms des trois généraux de brigade qui les commandent: de Septeuil, de Nansouty, Michel.

3e corps: Le général de brigade Manèque, vigoureux officier de guerre, ayant fait d'une façon brillante les campagnes d'Orient, d'Italie et du Mexique; choisi à ce dernier titre par le maréchal Bazaine, qui l'a vu à l'œuvre; appelé de Marseille, où il commandait la subdivision.

4e corps: Le général de brigade Desaint de Marthille, longtemps colonel d'état-major.

5e corps: Le général de brigade Besson, un des plus solides et des plus brillants officiers sortis du corps d'état-major; toujours en campagne; brillant soldat des armées d'Afrique, d'Orient et d'Italie.

6e corps: Le général de brigade Henri, ancien aide de camp du prince Jérôme, sous-chef d'état-major du 5e corps à l'armée d'Italie.

—Dès l'arrivée de M. de Gramont au ministère, Bismarck prit pour et fourbit son grand sabre. Comment voulez-vous qu'il en fût autrement? Boileau l'avait prédit dans son épître, au roi:

Mais l'Auteur avec Gramont courent Mars et Bellone,
Le Rhin à leur aspect d'épouvante frissonne.

Il est vrai qu'il s'agit du comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont. C'est égal, ce nom devait être un avertissement. Le premier qui passa le Rhin fut un Gramont, sous Louis XIV.

Ils marchent droit au fleuve où Louis en personne, [illegible]

Les Gramont sont prédestinés, c'est clair.

—Était-ce un pari?

A peine le petit village de Sierck, dans la Moselle, était-il rempli de l'alerte donnée par la présence de quelques éclaireurs prussiens sur le territoire français qu'un officier de dragons, un beau jeune homme qui venait d'être nommé lieutenant, franchissait la frontière, en face de Perl, un bourg prussien à peu près de l'importance de Sierck.

Il n'avait qu'un trompette pour toute escorte. Ce qui ne l'a pas empêché de passer sa journée à Perl, attablé devant une brasserie, fumant et riant au nez des Prussiens.

Vers le soir, grande émotion dans les rues de Perl. On entend sonner le boute-selle. Les Prussiens arrivent; panique générale. Les Français s'arrêtaient pas, l'officier se lève, et le trompette qui annonçait leur départ.

C'est l'histoire du jour chez les dragons de Sierck.

—Le blocus va être prononcé sur Brême, Hambourg, Lubeck, Dantzig, Stettin et Kœnigsberg.

—Un ancien employé de l'hôpital de la Pitié a guéri, en quatre mois, plus de soixante personnes atteintes d'érysipèle, et cela par un moyen d'une simplicité étonnante: il consiste à couper, au ras de la chair, les ongles des pieds et des mains.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Canonniers de la marine appelés à la défense de Paris.

Intrépidité des Français à la bataille de Woerth.

Le Corps Législatif.

Nouveaux détails sur la fameuse séance du 10.

Grand tumulte et scandale.

Investissement de Strasbourg.

Sa faible garnison.

Le quartier général Impérial a quitté Metz.

Tentative stratégique des Prussiens

Ils veulent arriver entre Metz et Paris.

La mort du général Douay.

Il s'est offert volontairement aux coups de l'ennemi.

Proclamation du roi Guillaume adressée aux Français.

Suppression du Rappel et du Réveil.

Bataille prochaine.

Nouvelles européennes.

Paris, 11—Une grande activité règne à Cherbourg.

Une dépêche de Metz dit que le Prince Impérial est toujours dans cette ville. L'Empereur, ajoute la dépêche, fera certainement à Metz sa base d'opération.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont à Wiesbaden; le comte de Paris est en Angleterre.

L'amiral La Roncière le Noury dirigera les défenses de Paris avec 8,000 artilleurs de marine.

L'aile gauche de l'armée est à Saverne (?).

Les journaux radicaux, le *Réveil* et le *Rappel* ont été supprimés.

Le dernier acte officiel du duc de Gramont a été la signature du traité qui assure la neutralité de la Belgique.

Londres, 11—La banque d'Angleterre a réduit le taux de l'escompte à 5 1/2 p. 100.

De faibles tentatives faites à Marseille et à Toulouse pour proclamer la république ont été réprimées facilement.

Le comte Derby, dans un discours public, s'est prononcé fortement en faveur de la politique de non intervention.

On attend de Bombay £500,000 actuellement en cours d'expédition.

Des télégrammes reçus de Metz assurent positivement que le maréchal Bazaine est le chef réel de l'armée française.

Il y a maintenant deux corps à Metz et un troisième sous le commandement du maréchal Mac Mahon.

A la bataille de Woerth, les Français ont chargé douze fois les Prussiens. Le maréchal Mac Mahon est resté quinze heures à cheval sans prendre aucune espèce d'aliments. Tombé d'épuisement, il avait perdu connaissance dans un fossé, et il a été découvert par hasard. Il a rejoint alors ses troupes et a dirigé la retraite de son armée. Il était à pied, car il ne restait plus de chevaux.

Le conseil de ville de Bruxelles a voté des remerciements à la reine Victoria, grâce à laquelle la neutralité de la Belgique a été assurée.

Les grandes maisons de commerce d'Anvers refusent de faire aucune affaire.

On craint que le bois de Boulogne ne soit sacrifié à la défense de Paris.

Le *Pall Mall Gazette* affirme de nouveau la présence du Prince Impérial à Londres.

Les joyaux de la famille Impériale y sont arrivés aussi.

Madrid, 11—Une amnistie générale, s'étendant à tous les crimes ou attentats politiques a été décrétée.

Paris, 11—Le Sénat a adopté le projet de loi pour l'armement de la Nation.

La séance du Corps Législatif, aujourd'hui, a été très orageuse. Le tumulte a empêché l'expédition des affaires. Le président, après avoir épuisé tous les efforts pour maintenir l'ordre, a levé la séance au milieu du tumulte, et l'assemblée s'est dispersée.

Paris, 11—Voici la conclusion du discours prononcé par Jules Favre, hier, au Corps législatif.

Il dit que le cabinet n'a pas à décider et que ce rôle appartient aux Chambres. La commission doit faire un rapport, et nous devons délibérer immédiatement.

Jérome David répond que le gouvernement a fait connaître son opinion.

Jules Favre—Cette chambre doit décider.

M. Thiers se lève pour parler, mais on peut à peine l'entendre. Il demande que la question soit décidée immédiatement.

Comprenez, a dit J. Favre, quelle responsabilité vous assumez si vous retardez la délibération. Nous vous rendons responsables.

Le ministre David a répliqué: la responsabilité pèsera sur vous. Un membre de la gauche dit que c'est une menace.

Tel est l'effet du retard, répond Favre. Rappelez-vous que le ministère avait promis d'envahir le territoire de l'ennemi et le voilà maintenant sur le nôtre.

Le tumulte alors est devenu extrême. Le député Gambetta monte à la tribune, mais il ne peut se faire entendre. A la fin le calme revient et M. Gambetta dit: Le ministre des travaux publics a changé la question. La Chambre votera sous une fausse impression. Les membres de la gauche ont demandé des armes pour un but patriotique.

Le ministre David: Supposons que la demande d'armes soit faite seulement dans le but de troubler la paix publique; la Chambre doit savoir pourquoi elle vote. Il ne doit pas y avoir d'équivoque.

A la fin, la Chambre décide par un vote de 190 contre 63 que la question de l'organisation de la garde nationale est renvoyée à demain.

Le président exprime le désir de clore la séance, mais Mr. Estancelin demande que la Chambre reste en séance permanente aussi longtemps que la guerre continuera.

La Chambre rejette la proposition par 177 contre 17.

Favre renouvelle l'agitation en demandant pourquoi l'état de siège continue comme si l'ennemi était dans Paris même.

Une voix répond, mais il est impossible de l'entendre.

Londres, 11—Strasbourg est investi depuis. Les Prussiens tiennent le chemin de fer et ont sommé la place de se rendre. Mais le commandant a refusé. On dit que la citadelle est pauvrement approvisionnée et qu'elle n'est défendue que par un régiment de ligne et la garde nationale de la ville.

Madrid, 11—Il y a eu une scène violente entre le président du Conseil et le général Prim. Les victoires prussiennes sont joyeusement accueillies par les Radicaux.

Metz, 11, 8h. 30 A. M.—Pas d'engagement jusqu'à présent. La pluie est tombée par torrents la nuit dernière. Les troupes sont dans d'excellentes dispositions.

Paris, 11, 8h. 30 P. M.—La *Liberté* a reçu la nouvelle positive que le quartier-général impérial n'est plus à Metz.

Les dépêches des préfets des départements dans toutes les parties de l'empire sont unanimes pour déclarer que le sentiment patriotique est au paroxysme. Il sort des volontaires de tous côtés. Le Corps législatif est maintenant en séance. Un attroupement de 6000 personnes est devant le palais de la Chambre, demandant à grands cris des armes. Dans la Chambre, il y a beaucoup d'excitation bien que sans désordre.

Le *Journal Officiel* dit: Le département de la guerre a fait distribuer de nouveaux fusils dont sera armée la garde nationale, et des mesures ont été prises pour que la fabrication soit à la hauteur de tous les besoins.

Le Conseil d'État s'est réuni hier et aura une autre séance aujourd'hui.

Paris, 11—Le *Moniteur* raconte ainsi la mort du général Douay, à la bataille de Wissembourg.

Dès le commencement, le général était au plus fort du combat. Quand il vit que la journée était perdue, après avoir fait tout ce qu'il pouvait pour la sauver, quand il ne lui restait plus même un bataillon, il appela ses aides-de-camp l'un après l'autre leur donna des ordres et les renvoya.

Aussitôt que le dernier fut parti, le général piquant son cheval se porta à quelque distance et descendit. Prenant un pistolet [illegible] de la selle, il [illegible] les [illegible] alors se retournant, il marcha lentement vers les Prussiens, jusqu'à ce qu'il tombât. [illegible] terrible. Les soldats qui ne s'enfuirent, sont [illegible] revinrent vers l'ennemi, mais le torrent qui [illegible] par groupes autour de leur général qui toujours l'avançait. Une autre terrible décharge de l'ennemi eut lieu et le général Douay, presque seul, tomba pour ne plus se relever.

Londres, 10—Une dernière dépêche de mardi soir, adressée par un correspondant spécial de Paris, dit: Aucune description ne pourrait rendre fidèlement le tumulte scandaleux qui a eu lieu au Corps Législatif. Plusieurs membres savaient d'avance qu'un ordre était parvenu de Metz d'expulser Ollivier, l'Empereur pensant que Paris lui serait favorable en sacrifiant les plus impopulaires et les moins responsables de ses conseillers. Ollivier n'avait aucun soupçon du sort qui lui était destiné: il est entré à la Chambre, le sourire aux lèvres, pour en sortir pâle, terrifié et ruiné.

La forte minorité de voix (53) pour la simple proposition de Jules Favre, tendant à une révolution, a été due en partie à la certitude que l'on avait que le ministère Ollivier serait remplacé par un ministère purement personnel et réactionnaire.

Les conflits personnels ne se sont pas bornés à la gauche. Les menaces de Cassagnac de tirer sur les députés de la gauche ont été le signal d'un soulèvement général. Il n'a pas même essayé de nier ses paroles, bien qu'elles aient paru un peu modifiées dans le rapport officiel. Cassagnac a dit: si j'étais assis sur le banc des ministres, vous seriez tous, ce soir, traduits devant une cour martiale.

Le rapport officiel ajoute: Jules Simon s'avançant au milieu de la salle s'est écrié: "Si vous voulez tirer sur nous, nous sommes prêts." Au même moment, Estancelin, l'orléaniste très connu, Ferry et d'autres députés s'élancèrent vers le centre. Une démonstration de mépris de la part du duc de Gramont, le mit en collision avec Estancelin.

Personne n'intervint et, pendant un instant il y eut une mêlée générale. Quand l'ordre fut rétabli, Picard remarqua qu'aux yeux de la France il était criminel d'organiser et d'armer la garde nationale; sans armer le peuple. Si la majorité refuse il en appellera à une plus haute autorité.

Les ministres David et Schneider le rappellent à l'ordre et lui demandent des explications.

Picard répond: si la Chambre, ce que je ne crois pas, a confiance dans le ministère, si elle refuse d'armer les citoyens, mon opinion est que le peuple doit s'en procurer par tous les moyens possibles.

C'est un appel à l'insurrection, s'écrient plusieurs membres. "J'accepte la responsabilité de mes paroles, réplique Picard, c'est pour sauver mon pays, et, avant tout il faut mettre à sa tête un homme habile."

M. David demande un ajournement de la discussion et dit qu'il faut penser avant tout à soutenir notre armée qui a cédé seulement au nombre. La Prusse était prête, nous ne l'étions pas.

M. Keratry—C'est le ministre de la guerre qui a dit que tout était prêt.

M. Ferry ajoute: "Vous avez montré du courage et de l'énergie, mais contre le peuple de Paris."

M. Ollivier a dit: Le temps est précieux. Ne le gaspillons pas, je vous en supplie. Garnier Pagès—Nous en avons fini avec vous. Allez-vous-en.

M. Keratry demande l'abdication, disant: Quand Napoléon fut vaincu, la France prit la direction des affaires. Le peuple retire sa confiance au chef de l'État. Maintenant, Napoléon III a prouvé qu'il ne sait pas conduire nos armées à la victoire; qu'il nous abandonne donc la place!

Schneider rappelle violemment à l'ordre et déclare la discussion terminée.

Après deux heures de suspension, Latour du Moulin, du centre gauche, fait la motion de manque de confiance dans le cabinet. La motion est rejetée, la droite étant bien décidée à porter le coup fatal au ministère Ollivier, suivant la volonté de l'Empereur.

La motion de Duvernois est faite immédiatement après celle de Latour du Moulin, dont elle ne différait que par le sens et conçue ainsi: La Chambre est décidée à soutenir un Cabinet capable de pourvoir à la défense du pays.

M. Ollivier se lève et dit: "Je n'ai qu'un mot à dire: Le cabinet n'accepte pas cet ordre du jour. On vote immédiatement. La gauche s'abstient de voter. Toute la droite, le centre droit et le centre gauche se lèvent en faveur de la motion Duvernois, 6 membres seulement votent contre, et le cabinet du 2 janvier cesse d'exister.

Il meurt, dit le *Rappel*, comme un Gladiateur dans un cirque de Rome—par un tour de main.

La séance est encore suspendue.—Une demi-heure après M. Ollivier annonce sa démission et la nomination du comte Palikao, chargé de former un nouveau cabinet.

Paris, 11—Suivant les dernières nouvelles, l'empereur n'aurait pas renoncé au commandement, ce qui fait crier toute la France.

Londres, 11—Le roi de Prusse a adressé la proclamation suivante aux Français:

Nous Guillaume, roi de Prusse, faisons savoir à tous les habitants du territoire français, occupé par les forces allemandes, que l'empereur Napoléon ayant attaqué par terre et par mer la nation allemande qui désire ardemment vivre en paix avec le peuple de France;

Nous avons pris le commandement des armées allemandes pour repousser l'agression, et que par des événements militaires nous avons été amenés à passer les frontières françaises. Nous faisons la guerre aux soldats, non aux citoyens.

"En conséquence, ces derniers peuvent continuer à jouir en sûreté de leurs biens personnels aussi longtemps qu'ils s'abstiendront d'actes hostiles. Nous leur accordons protection dans leurs droits.

"Les généraux, commandant les corps décideront quelles mesures seront nécessaires suivant les usages de la guerre.

Ils régleront aussi les réquisitions nécessaires pour nourrir leurs troupes et détermineront la différence de change entre la circulation allemande et la circulation française afin de faciliter le trafic entre les soldats et les citoyens.

Signé: GUILLAUME.

Donné à Sarrebruck, le 11 août 1870.

Correspondance de Carlsruhe. Un correspondant du *Bund*, qui se trouvait à la bataille de Woerth, adresse à ce journal la dépêche suivante, de Carlsruhe:

Le rapport officiel français de la bataille de Woerth est incorrect. Le maréchal Mac Mahon a été complètement mis en déroute. Les Français ont tout abandonné et se sont mis en fuite, laissant derrière eux leurs morts et leurs blessés; plus de 30,000 hommes ont été [illegible] pour la plupart prisonniers.

Les Français étaient dans une forte position, mais les Prussiens tiraient avec une terrible précision, tandis que le tir des Français était mal dirigé. On s'est battu des deux côtés avec acharnement, mais finalement les Français ont été mis en déroute et ont lâché pied.

Le rapport représentant Strasbourg comme étant toujours en communication avec Nancy est incorrect. Strasbourg est complètement isolé depuis lundi et les portes en sont fermées.

De fortes pièces d'artillerie prussiennes sont en route; car l'on s'attend à une forte résistance.

Le Prince-Royal de Prusse poursuit vivement Mac Mahon, et l'on s'attend qu'ils auront entre eux un autre engagement. On croit que le seul but des Prussiens est de se placer entre Metz et Paris.

Par le Câble à la Presse Associée.—Paris, 11 août—Le *Figaro* dit qu'un chirurgien, qui revient de l'armée, rapporte que les Prussiens eux-mêmes reconnaissent la supériorité des fusils français. Presque tous les soldats français sont blessés aux jambes et aux pieds, tandis qu'à la bataille de Woerth la perte des Prussiens en tués ou en soldats mortellement blessés est immense, en raison de la longue portée des chassepots. Ces faits produisent une forte impression sur les soldats.

Un autre chirurgien dit que les Français blessés ont été pansés par les Prussiens dans leurs ambulances et traités avec beaucoup de soin et la plus grande bienveillance. Le service d'ambulance de l'ennemi est parfaitement organisé.

Le *Gaulois* rapporte que Ricciotti Garibaldi est à Milan et qu'il s'occupe d'un mouvement contre la France.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 11 août—Dans les dernières engagements qui ont eu lieu entre les troupes espagnoles et les insurgés dans la juridiction de Santiago, [illegible].

La guerre en Europe absorbe l'attention publique, et c'est à peine s'il est question de l'insurrection de notre île.

Les Volontaires ont donné ce soir un sérénade au gouverneur de Rodas.

Nouvelles de Washington.

Washington, 11—Le Revenu a touché aujourd'hui $300,000. La balance de la circulation au Trésor est de $40,000,000; ce qui est extraordinaire. Deux cent trente demandes ont été faites pour des Banques Nationales, en vertu de la nouvelle loi.

Les douanes ont reçu pour la semaine finissant le 6, plus de $3,500,000.

L'hon. R. B. Butler, membre du Congrès pour le Tennessee, sera amené ici pour y subir son procès. Il est accusé de fraude dans l'affaire des pensions. L'associé de Butler, est aussi l'un de ses complices.

Le *New York Herald* dit que les progrès de l'enquête relative au meurtre de Nathan exonèrent son fils entièrement.

Nouvelles Diverses.

Memphis, 11—Bush, le meurtrier de la famille Grade, à Fayette Island, a été enlevé hier de la prison d'Austin (Miss.) par une quarantaine environ de citoyens. Il a été conduit à l'île, où il a commis son crime, et pendu, après avoir fait l'aveu de son crime.

Wilmington, Caroline du Nord. 11—La plus grande démonstration politique que l'on ait jamais vue a été faite maintenant pour célébrer la récente victoire des conservateurs dans l'État.

Les chemins de fer, les bateaux amenant de tous les comtés une foule considérable.

Ce soir, grande illumination, promenade aux flambeaux, feux d'artifice. Illumination générale dans toute la ville. La procession comptait plusieurs milliers de personnes; mais le bon ordre n'a pas cessé de régner dans les rues. Aucune inscription, devise ou transparent qui contienne une allusion offensante pour le parti vaincu. Tout, dans l'attitude de la population, est digne, conciliant. Le colonel A. M. Waddell, membre du Congrès, élu par le parti conservateur de ce district, et l'un des orateurs de la journée, a prononcé un discours dont l'importance est d'autant plus grande qu'il fait entrevoir la politique du parti conservateur à l'égard des nègres.

"Je désire exprimer l'espoir, a dit l'orateur, que l'un des premiers actes de la prochaine législature, qui sera composée [illegible]

---

conservatrice, sera une déclaration formelle de son intention de ne porter aucun obstacle à la jouissance des droits que la loi garantit aux noirs. La législature devra rétablir les fonds des écoles et pourvoir aux frais de l'éducation publique."

Norfolk, Virginie, 11—Le commodore Julius J. Boyl, ancien officier de la marine des États-Unis, est mort aujourd'hui, à l'Hôpital de la Marine.

Providence, R. I., 11—Richard Arnold a tué sa femme d'un coup de pistolet et s'est tué lui-même après, aujourd'hui.

Portsmouth, 11—L'amiral Farragut est encore malade.

New York, 11—Arrivés steamers Arizona, d'Aspinwall, et City of Dublin, de Liverpool.

Marchés européens.

Liverpool, 11 août, midi—Coton [illegible]. Uplands 8 [illegible]. Vendu 12,000 balles.

Paris, 11—5 P. M.—A 3:20 les rentes étaient cotées à 63, 65, et à 65, 40 à la clôture.

Londres, 11 août.—Les espèces aux caveaux de la banque d'Angleterre ont augmenté de 319,000 livres.

Londres, 11 août, au soir.—Les consolidés ont clos à 89 7/8. Les bonds maintenus à 76 1/2. Les cotes sont aux taux précédents.

Marchés américains.

New York, 11—Les sécurités du gouvernement ont été fortes et en hausse, mais il ne s'est fait que peu d'opérations. Durant l'après-midi elles languissaient et ont clos très faibles. Les 6 pour cent de 1881, avec coupons, 114 3/4; les 5 à 111 3/4; les 5-20 à 111 3/4; les 6-25 à 110 7/8. Les sécurités du Sud ont été calmes à l'ouverture; mais, dans l'après-midi, elles ont décidément été plus fermes et en hausse. Les nouveaux Louisiana, 73 à 65; les 6 Levées à 71 les [illegible].

New-York, 11—au soir—Coton calme et faible. Vendu 1000 balles. Mid. 19 1/2. Farine lourde de 15 à 20 c. en baisse. Superfine $5 00.

New York, 11—Le steamer Arizona, d'Aspinwall, apporte $85,000 en espèces.

New York, 11, au soir—Argent plus facile. Escompte de 7 à 8. Change nominal. Or, fermé de 117 1/4 à 117 3/4.

Savannah, 11—Coton calme. Low Middling 17c. Vendu aujourd'hui 40 balles. Reçu 64. Stock 3,394.

Charleston, 11—Coton calme. Mid. 19. Vendu 100 balles. Reçu 8. Stock 1728.

Mobile, 11—Coton calme. Mid 17 1/2. Vendu 75 balles. Stock 6,831.

Galveston, 11—Coton plat. Prix nominaux. Bon ordinaire 15 à 15 1/2. Stock 6931 balles.

Cincinnati, 11.—Farine inactive et en baisse de 25c. Farine de famille 6 25. Extra 5 75. Maïs 75 à 80. Coton plat. Mid. 19 1/2. Whiskey 94. Graisse 16.

Louisville, 11—Toile d'emballage ferme sans changement. Coton ferme; mid. 19c. Farine et grains calmes. Jambons fumés 20. Whiskey 95.

Chicago, 11—Farine inactive de 5 à 6c. en baisse.

St Louis, 11.—Tabac, chanvre et toile d'emballage sans changement. Farine inactive; superfine 4 50; extra de famille 5 50. Maïs plat.

Nouvelles des Rivières

Vicksburg, 11—Descendant, le steamer Mark avec des barges. Le fleuve baisse. Temps clair et chaud.

Louisville, 11—Arrivé, le bateau Virginia, de la Nouvelle-Orléans; le Little Pieta, de Madison. Ce dernier bateau a été construit à Madison pour les voyages du haut de la Rivière Rouge, où il se rendra en partant d'ici samedi.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 11, 6 h. P. M.—Arrivé le steamer Agnès, de Galveston.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Paris, 10 août—Aujourd'hui, au Corps Législatif, le crédit de quatre millions de francs, au profit des familles de la garde mobile, a été porté à 25 millions de francs. Crémieux a soumis une proposition suivant laquelle tous les hommes non mariés et des hommes mariés entre cette date et le 30 devraient [illegible] d'un mois.

Jules Brame a protesté contre la mesure de Crémieux et Jules Simon ont insisté sur sa nécessité, disant que pour défendre le pays, l'esprit public doit être libre de soin.

Le projet a été voté.

En ce moment, la foule empêchait la circulation autour de la salle, et plusieurs détachements de troupes environnaient l'édifice. Les masses cependant, ne furent pas désordonnées.

Le projet de loi pour la défense nationale fut adopté à l'unanimité, au milieu d'applaudissements prolongés. Quelqu'un cria: "Maintenant que la France nous regarde, de face."

Le comte Palikao lit à haute voix les noms des nouveaux ministres:

Comte Palikao, ministre de la guerre.

Prince de la Tour d'Auvergne, ministre des affaires étrangères.

Henri Chevreau, ministre de l'intérieur.

Grandperret, ministre de la justice.

De Genouilly, ministre de la marine.

Pierre Magne, ministre des finances.

Jérome David, ministre des travaux publics.

Jules Brame, ministre de l'instruction publique.

Clément Duvernois, ministre du commerce.

Busson-Billault, président du Conseil d'État.

Londres, 11 août—Il a été reçu à Londres des avis du quartier-général prussien jusqu'à mercredi soir, 10 heures.

Les troupes françaises se repliaient sur la ligne de la Moselle et étaient harcelées par la cavalerie prussienne qui avait déjà dépassé Saarbruck, Fouquemont et Lauterbourg.

Les Prussiens déclarent qu'ils se sont emparés d'un butin considérable consistant en munitions de bouche et de guerre, trains de chemins de fer. Ils ont occupé la petite forteresse de Haguenau, dans les Vosges, que les Français avaient évacuée et y laissant leurs canons et leurs munitions.

Paris, 11.—Le *Journal officiel* a des nouvelles de Metz jusqu'à hier, 6 h. P. M. Les détails de la bataille de Frœschwiller sont encore maigres. Le maréchal Mac Mahon a eu son cheval tué sous lui.

Une brigade de cavalerie, du corps de réserve, et une du corps du général Failly arrivèrent en ligne à la fin de la journée et couvrirent la retraite. La poursuite de l'ennemi fut vigoureuse au début, mais bientôt elle ne fut plus qu'une simple reconnaissance.

Le général Mac Mahon, après être resté vingt-quatre heures à cheval, a passé le dimanche à Saverne que les Français abandonnèrent lundi et qui fut ensuite occupé par les Prussiens. Quelques-uns de leurs avant-postes atteignirent notre arrière-garde mais furent repoussés sans difficulté.

Paris, 11 août—Il n'y a eu que 6 voix contre le vote de censure infligé au ministère—Olivier.

Washington, 11 août—On ne pense pas que l'amiral Farragut passe la journée.

Liverpool, 10 août, midi—Le marché aux cotons est ferme. Uplands, 8 d., Orléans 9 d. Il s'est vendu 12,000 balles.

Port languissant.

Londres, 10 août, midi—Consolidés [illegible]; bonds [illegible].

[illegible] Consolidés, 89 7/8; bonds 86 [illegible].

Frankfort, 10 août—Bonds annoncés à 80 5/8.

New York, 11 août, midi—La farine est languissante et calme; le blé calme et nominal; le maïs lourd; le porc calme à $30 50 à 30 60; le saindoux calme; "steam rendered" en baril, à 15 1/2 à 16 1/2.

New-York, 11 août, midi—Actions un peu moins fortes. Or 116 7/8. Argent 3 à 4. Sterling 109 3/4.

Louisiane: Vieux bonds, 73 1/2. Nouveaux, 65. Levées, 6, 7, 8, 69.

Coton calme et sans variation. Uplands, 19c.; Orléans 20. Vendu aujourd'hui 700 balles, middling Uplands, pour août, 17 1/4; pour septembre 18 1/4.

Souscription Patriotique

OUVERTE PAR LES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

—AU PROFIT—

Des Soldats blessés et des Veuves et Orphelins de la guerre, en France.

Sous la direction d'un bureau ainsi composé:

Président: ALBIN ROCHEREAU; Vice-Présidents: JOSEPH GIROD, PAUL ESTRADE, FÉLIX LIMET, L. GRAND; Secrétaire, J. TOUATRE; Trésorier: [illegible] MÉRILH.

Un comité composé de trente membres a été désigné par ce bureau. Chacun des membres de ce comité, porteur d'une liste paraphée par le président et le secrétaire du bureau, est autorisé à recevoir des souscriptions. Des listes de souscription ont, en outre, été déposées aux endroits suivants:

A. Rochereau, 16 et 18, rue St-Louis.

Bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

[illegible], 14, rue de Chartres.

Bureau de la Renaissance Louisianaise, coin Conti, coin de l'Hôpital et Bourbon.

Bureau de l'Écho, 111, rue de Chartres.

Hébert et [illegible], coin [illegible] et [illegible].

Théophile Gollain, coin Dumaine et Vieille-Levée.

Joseph Levasseur, 265, rue Vieille-Levée.

[illegible], 41, rue Vieille-Levée.

[illegible], coin Canal et Bourbon.

[illegible] Grand, 15, rue Carondelet.

[illegible], coin Remparts et Poydras.

[illegible]

Camille Barbe, coin Marigny et Vieille-Levée.

Barthélemy Anthony, coin [illegible] et [illegible].

[illegible], coin Bayou St Jean.

[illegible].

Décédé hier, à 1 heure P. M., ALBERT HYPOLITE, fils d'Hypolite GILLY Jr, et d'Elodie Derbès, âgé de 8 mois. Les parents et amis des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 9 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 340, rue Esplanade.

De la part des familles Gilly et Derbès.

Falleció ayer, á la una de la tarde, á la edad de 14 meses, la niña SURINA PASCUALA, hija de Pascual y de Carmen Marta del Rosario Ugarte. Se suplica á los amigos y conocidos de las familias de Ugarte, Grijalva, y Duchaufour se sirvan asistir sin otra invitacion al entierro, que saldrá de la casa de su padre, hoy á las 5 de la tarde, calle de Terpsichore, No 340, entre Dryades y Rampart. N. Orleans, 12 de agosto de 1870.

De la parte de la familia.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. UNIV.·.

La Resp.·. Log.·. SILENCIO No 9, bajo la jurisdiccion del S.·. C.·. de la [illegible].

Or.·. de N. Orleans agosto 11 del año 1870 E.·. V.·. [illegible] á la niña SURINA PASCUALA UGARTE [illegible] Pascual Ugarte [illegible] para acompañar el cadaver [illegible] Terpsichore No 340, entre Dryades y Rampart, para acompañar el entierro [illegible].

Por orden del Ven.·. Mtro.

FÉLIX GELBERT, Secretario.

Bureau de la Société d'Assistance, de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance de la Vie en Louisiane, No [illegible] rue du Carondelet.

Nlle-Orléans, 8 août 1870.

Les membres de cette Société sont informés du décès de CHARLES KROEGER, mort dans cette ville le 19 mai; d'EDWARD G. BRIDGE, mort dans cette ville le 24 mai; de RICHARD T. NOLAN, mort dans cette ville le 31 mai; de JOSEPH PARISEY, mort dans cette ville le 5 juin 1870. En conséquence, ils sont requis, sans autre avis, de venir payer, de suite, $1 sur chacune des polices, pour couvrir la somme de $4,222 89 payée par la Société.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres.

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Étoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Cris, Rideaux Dentelle, Corniches, etc.

JACOB OTT,

Entrepreneur et Constructeur,

184 .... RUE DELORD 184

(Place Tivoli)

TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe également des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 238 du Mechanic's Exchange, No 10, rue Union, entre St-Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

Église de Sainte-Marie, Archevêché.

LES prières des quarante heures auront lieu dans cette église demain Samedi, [illegible] et Lundi. Le saint Sacrement sera exposé depuis 7 heures du matin, jusqu'à sept heures du soir. Sermon, tous les soirs, à 8 1/2 h. par le Révérend Père [illegible].

Association des Enfants de Marie.

L'ASSEMBLÉE mensuelle aura lieu au Presbytère de l'Église St-Augustin, DIMANCHE prochain, 14 courant, à midi précis. La plus grande ponctualité est requise.

M. J. PINCKNEY SMITH est annoncé, par ses amis, comme candidat à la place de Trésorier d'État, sujet à l'approbation de la convention démocratique de l'État.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, le 12 août 1870.

A une élection tenue le 11 juillet 1870, par les actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent, ont été dûment élus Directeurs pour l'année courante:

[illegible]

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Demande d'un Pâtissier.

ON demande un pâtissier pour la campagne. S'adresser rue St-Charles No 22.

Fonds de Quincaillerie.

MME Veuve BONNAFFÉ désire vendre le fonds de quincaillerie de feu son mari, J. J. Bonnaffé, [illegible].

Demande d'un Ouvrier Horloger.

UN bon ouvrier horloger, ayant de bonnes recommandations, trouvera à s'employer en s'adressant à

A. DUMONT, No 13, Faubourg de la Bourse.

PEDRO ROSELLO

VIENT de recevoir, par le navire à vapeur CUBA, un lot de TABAC EN FEUILLES. Ses Cigares, en cajas et trigos, Escalante de Rosello et Passage de la Bourse.

Demande de gardienne.

ON demande une jeune fille pour garder un enfant. S'adresser rue Union No 14, entre St-Charles et Carondelet.

TAXES DE VILLE.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS Hôtel de Ville, Salle No 15.

CONFORMÉMENT à la section sept de l'ordonnance numéro soixante-onze, série d'administration, avis est donné que l'assessement des propriétés foncières et des meubles situés dans les limites de la ville [illegible].

H. BONZANO, Administrateur des Assessements.

GRANDE EXCURSION DE CHEMIN DE FER — ET — CONCERT-PROMENADES — SUR LE — CHEMIN DE FER DE MOBILE ET DE CHATTANOOGA.

Et jusqu'à l'Habitation MICHOUD (A 12 milles de la ville.)

DIMANCHE, 14 AOUT 1870.

L'USAGE des chars a été généreusement offert à la Société de Bienfaisance des Fils de la [illegible] pour contribuer à la somme destinée à [illegible].

—DÉPARTS—

[illegible]

Avis spécial.

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson, du Sud et Mississippi Central.

[illegible]

S. W. SCOTT, Agent général pour les passagers.

Avis important aux Jardiniers.

NOUS avons, en ce moment, pour les récoltes de l'automne [illegible].

MEEK & OWEN, Au No 74 de la rue Carondelet.

VACCINE DE GÉNISSE FRAICHE.

LE Dr. DELÉRY a l'honneur d'informer [illegible].

COLLÈGE JEFFERSON SAINTE-MARIE, à St-Jacques, Lne., [illegible].

J. M. PETERSON.

Perdue.

UNE MONTRE [illegible].

Demande de nourrice.

ON demande une BONNE NOURRICE. [illegible] S'adresser à L. GAVAROC.

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petites tablettes, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis mélangés, Candi Star, Candi sucre (Horehound), Candi tresse, Candi dur, Popping Kisses assortis, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

[illegible]

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous assure UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC. ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON au Market St. Philadelphie.

500 DOUZAINES, vendues d'arrivée, et A vendre seulement à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Avis aux Pharmaciens.

UN FRANÇAIS, ayant fait des études médicales à Paris, offre ses services aux pharmaciens de la ville. S'adresser par lettre, à M. J. L., au bureau du journal.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er août 1870.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de huit pour cent sur le capital [illegible].

J. L. DELERY, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mechanics & Traders.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs aura lieu dans les Bureaux de la Compagnie, No 14 Carondelet, LUNDI, 15 août, de midi à 1 heure.

GEO. ENGLEHILL, Secrétaire.

TAXES DE VILLE.

L'ATTENTION des contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes est appelée sur [illegible].

JOHN P. WALTON, Administrateur des finances.

Avis aux consommateurs de gaz.

Bureau de la Compagnie de gaz de la Nlle-Orléans.

LE public est prévenu de se tenir sur ses gardes contre toutes les personnes qui se disent employées par cette Compagnie [illegible].

THEOBALD FORSTALL, Surintendant général pro. tem.

HAVING ascertained that the best accounts [illegible] of our Champagne [illegible] 1870 [illegible].

KRUG & Co.

A. ROCHEREAU & Co., New Orleans, General Agents for the United States.

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, [illegible].

Préservez vos dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN DENTISTE 130 .... RUE DU CANAL .... 130 entre St-Charles et Carondelet, [illegible].

Dr. O. BLANCKE

416 & 418 ... Rue St-Charles ... 416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle.

GRAND SUCCÈS.

LE DR. C. BLANCKE [illegible].

Le Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transféré son cabinet au No 16 de la rue [illegible].

Le Dr. J. S. Knapp,

CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible].

Pharmacie B. Dantin & Co.

(Ancienne Pharmacie Dantin.)

[illegible]

B. DANTIN, & CO., Coin Conti et Bourbon.

P. & R. DE VERGES,

MARCHANDS DE Charbon,

ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.

Nos. 190 Rue Gravier et 29 Rue Dauphine.

[illegible]

Avis aux Marchands de Charbon.

[illegible]

Avis.

A DATER de ce jour, MM. CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHABITES et [illegible] MÉRILH, font partie de notre maison.

A. ROCHEREAU & Cie.

Mme WASHINGTON.

Grand Magasin de Modes,

Au No 167 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

Robes, Bonnets et Bourgeons.

AU PREMIER.

FAÇONS de ROBES [illegible].

CHANGEMENT DE DOMICILE

[illegible] No 123 Rue de Chartres.

Impressions en tous Genres.

PRIX MODÉRÉS

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.

POUR LE 11 AOUT—CLASSE 189

26	57	30	53	75	29	5	28	37	67	60

[illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co., Contractants.

Rue St. Charles, [illegible], Nlle-Orléans, Louisiane.

SALLE de la PARFAITE UNION

RUE DES REMPARTS, Entre Dumaine et St. Philippe.

JEUDI, 25 AOUT 1870, à 8 heures précises du soir.

LECTURE

FAITE PAR

M. J. CASSAGNE - DOMENECH,

Au profit du Fonds de la Souscription Patriotique Française, et sous le patronage du Comité.

SUJET: La France et la Civilisation.

PRIX DU BILLET $1 00

Grand Pique-Nique, Promenade, Concert et Soirée Dansante.

DONNÉ PAR LE

[illegible] AU FAIR GROUNDS.

Dimanche 4 Septembre 1870.

Amusements Champêtres.

[illegible]

PREMIER STAT SEMI-ANNUEL

— DE LA —

Société d'Assistance, de Bienfaisance mutuelle et d'Assurance de la Vie,

EN LOUISIANE,

Du [illegible] au 30 juin 1870.

MONTANT reçu des porteurs de polices,	47,383 75
[illegible]	3,874 75
[illegible]	14,851 25
[illegible]	2,016 25
[illegible]	3,491 75

[illegible]

J. N. MARKS, [illegible] Comité des finances.

Hôtels.—Restaurants.—Cafés.

S. PHILIBERT,

HOTEL RESTAURANT. A MANDEVILLE.

CRESCENT HOTEL

A LA BAIE ST-LOUIS.

AUGUSTE PINO, Gérant.

CET établissement [illegible].

HOTEL BARNES,

AU MISSISSIPPI CITY.

J. D. MAYER & Co. .... Propriétaires.

[illegible]

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11,

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

A partir du 1er octobre, les beaux MAGASINS, Nos 21 et 23, rue St Charles, entre Canal et Commune, [illegible].

JAMES S. ZACHARIE, Au No 51, rue Carondelet.

A vendre,

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

J. J. HEALY

[illegible]

Meubles à bois.

[illegible]

V. BIRI,

[illegible]